

DECISION DU MAIRE N°2022/177

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Demande de subvention dans le cadre des aides à l'investissement des collectivités

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville de Méry-sur-Oise envisage la rénovation de la salle des fêtes,

CONSIDERANT que ces travaux s'intègrent dans le cadre des subventions pouvant être allouées par le Département du Val d'Oise « aides aux équipements publics ».

DECIDE

Article 1 : de solliciter, auprès de Madame la Présidente, l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2022 à hauteur de 25% plafonné à un montant des dépenses à 3 000 000€ HT, bonifié de 10% dans le cadre de la rénovation énergétique soit la somme de 658 215.95€

Article 2 : d'approuver, le plan de financement joint en annexe.

Article 3 : de préciser que la Ville de Méry-sur-Oise s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
Madame la Présidente du Conseil Départementale du Val d'Oise

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-SUR-OISE
Le 29 Septembre 2022



Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise

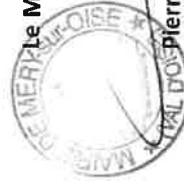
Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 4/10/2022
Et de la publication le 4/10/2022
A Méry sur Oise, le 6/10/2022

Pour le Maire et par délégation,
Thierry LAMBART

Directeur Général des Services

**PLAN DE FINANCEMENT :
RENOVATION DE LA SALLE DES FETES**

Lieux	Nature des travaux	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.	Subvention Conseil Départemental (35%)	DSIL 2021 (50%) Subvention sollicitée	Financement VILLE
Salle des Fêtes	Travaux de rénovation de la salle des fêtes	1 880 617,00 €	2 256 740,40 €	658 215,95 €	592 078,00 €	630 323,05 €
	TOTAUX	1 880 617,00 €	2 256 740,40 €	658 215,95 €	592 078,00 €	630 323,05 €



Le Maire,

Pierre-Edouard EON

Vice-président du conseiller départemental du Val d'Oise